

**Décret portant assentiment au Protocole d'adhésion du  
Gouvernement de la Fédération de Russie à la Convention  
du 16 décembre 1988 relative à la construction et à  
l'exploitation d'une Installation européenne de  
rayonnement synchrotron, fait à Grenoble le 23 juin 2014  
et à Paris le 15 juillet 2014**

**D. 26-01-2017**

**M.B. 08-02-2017**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** - Le Protocole d'adhésion du Gouvernement de la Fédération de Russie à la Convention du 16 décembre 1988 relative à la construction et à l'exploitation d'une Installation européenne de rayonnement synchrotron, fait à Grenoble le 23 juin 2014 et à Paris le 15 juillet 2014, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 26 janvier 2017.

Le Ministre-Président,

**R. DEMOTTE**

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,

**A. GREOLI**

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

**J.-Cl. MARCOURT**

Le Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,

**R. MADRANE**

La Ministre de l'Education,

**M.-M. SCHYNS**

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

**A. FLAHAUT**

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances,

**I. SIMONIS**